

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
**GIP PN FCB**

**Délibération n° CA-2018- 43**

**Désignation des membres du GIP au Comité régional de la biodiversité Grand Est**

Membres présents Soit	26
Nombre de voix représentées	35
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	1
Nombre de voix représentées	1
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	36
Ayant pris part au vote : 36 voix exprimées	
Pour : 36 Contre : /	

La règle du quorum est  
(36 voix sont présentes sur 42),  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 18h30 à Recey sur Ource sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIERE, Président du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°6 publié en date du 14/09/2018 ;

Suite à la mise en place du Comité régional de la biodiversité Grand Est ;

Vu la demande de désignation de deux membres représentants du GIP ;

Le Président propose la candidature de :

- Marie-Claude LAVOCAT
- Matthieu DELCAMP

**Délibère :**

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité la désignation de Marie Claude LAVOCAT et de Matthieu DELCAMP au Comité régional de la biodiversité Grand Est

Le 02/10/2018

Le Président du GIP



Marcel JURIEEN de la GRAVIERE

Le Commissaire du Gouvernement

**12 OCT. 2018**